

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
3 FEVRIER 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subventions pour
l'acquisition de nouvelles
caméras de vidéo
protection**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 février 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 4 février 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 février 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

N° DE DOSSIER : 22 A 16c

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 96 caméras pour assurer la protection des citoyens et pour lutter contre la délinquance de voie publique, notamment les cambriolages.

Les locaux de la police municipale disposent d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection, qui peuvent être manipulées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse à une problématique ciblée de troubles de l'ordre public.

Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires ne peuvent être traitées par manque de caméras.

Aussi, la Ville prévoit chaque année l'installation de nouvelles caméras pour compléter ce dispositif et sollicite plusieurs partenaires financiers pour l'accompagner dans cet investissement.

En 2022, il est prévu d'installer 13 nouvelles caméras dans la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers de demande de subvention concernant l'acquisition de caméras de vidéo protection à :

- Madame la Présidente de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement en vidéo protection,
- Monsieur le Préfet des Yvelines dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022 pour la vidéo protection,
- A tout autre organisme pouvant financer ces équipements.

et à demander les cofinancements associés au taux maximum.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers de demande de subvention concernant l'acquisition de caméras de vidéo protection à :

- Madame la Présidente de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement en vidéo protection
- Monsieur le Préfet des Yvelines dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022 pour la vidéo protection
- A tout autre organisme pouvant financer ces équipements

et à demander les cofinancements associés au taux maximum.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye